

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE  
CE 8<sup>e</sup> JOUR DE MAI 2018, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire  
Madame Annie Houle, conseillère  
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère  
Monsieur Réal Déry, conseiller  
Monsieur Yvon Forget, conseiller  
Monsieur Pascal Smith, conseiller

Était absent : Monsieur Denis Vallée, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, ainsi que monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

**R-64-2018 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**R-65-2018 Adoption du procès-verbal du 10<sup>e</sup> jour d'avril 2018**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 10<sup>e</sup> jour d'avril 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le procès-verbal du 10<sup>e</sup> jour d'avril 2018 soit accepté tel que déposé.

**R-66-2018 Comptes de la période**

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et résolu unanimement que cette liste des comptes au montant de 101 791.61\$ soit acceptée.

**R-67-2018 Rapport du C.C.L. du 19 avril 2018**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en Loisirs tenue le 19<sup>e</sup> jour d'avril 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-68-2018 Rapport du C.C.U. du 24 avril 2018**

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24<sup>e</sup> jour d'avril 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-69-2018 P.I.I.A. - Rémi B. Gaudette**

Considérant la demande de conformité aux critères de P.I.I.A. de monsieur Rémi B. Gaudette relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 836 du cadastre du Québec ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Considérant que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le P.I.I.A. de monsieur Rémi B. Gaudette soit accepté tel que déposé.

**R-70-2018 Dérogation mineure – Ferme Loréale (2007) inc.**

Considérant la demande de dérogation mineure de monsieur Alexandre Rémy en lien avec un projet d'agrandissement de l'aire d'élevage et de l'augmentation de la capacité de production laitière du site d'élevage ;

Considérant que le calcul des distances séparatrices à respecter d'une habitation est de 176.3 mètres ;

Considérant que deux résidences se retrouvent à l'intérieur du rayon de 176.3 mètres ;

Considérant que les distances dérogatoires sont de 33.3 mètres dans un cas et de 42.3 mètres dans l'autre cas ;

Considérant que les deux principaux intéressés ne s'opposent pas au projet ;

Considérant que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure telle que déposée.

**R-71-2018 Nomination de deux membres du comité consultatif en environnement (CCE)**

Considérant l'article 2.4 du règlement sur le comité consultatif en environnement concernant le remplacement d'un membre du comité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil nomme pour la période restante du mandat madame Elena Cocco et monsieur Kervin Van Damme, membres du comité consultatif en environnement.

**R-72-2018 Embauche d'un pompier à temps partiel**

Considérant que le poste de pompier matricule #13 est vacant à la suite de la démission de monsieur Yannick Richer ;

Considérant la recommandation de Monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Considérant que monsieur Yan Payette, résident de Saint-Marc-sur-Richelieu, s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours de pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) dans l'année qui suit ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que Monsieur Yan Payette, soit nommé pompier à temps partiel de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

#### **R-73-2018 Congrès de l'A.D.M.Q.**

Considérant que le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra du 13 au 15 juin 2018 à Québec ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil autorise Mesdames Sylvie Burelle et Nancy Bélanger à participer à ce congrès annuel et que la municipalité en défrayera les coûts.

#### **R-74-2018 Demande d'appui – Affichage**

Considérant que le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu établit des règles qui obligent les municipalités à adopter des dispositions réglementaires à l'égard des affiches, panneaux-réclames ou enseignes sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est d'opinion que ces règles sont beaucoup trop restrictives à l'égard des commerçants et peuvent nuire à la rentabilité de leur établissement ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est d'opinion que cet allègement profiterait à l'ensemble des municipalités du territoire régional, et qu'il y a lieu de réclamer leur appui ;

Considérant qu'un comité chargé de l'étude de ce type de demande existe à la M.R.C., soit le Comité consultatif régional d'Aménagement (CCRA) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu de soumettre à l'étude par le CCRA cette demande d'assouplissement des règles d'affichage sur son territoire.

#### **R-75-2018 Transport adapté – ARTM**

Considérant que la municipalité se doit par la loi d'offrir un service de transport adapté sur son territoire ;

Considérant que l'ARTM, l'organisme mandaté par la municipalité pour fournir ce service, propose à la municipalité de renouveler l'entente pour l'année 2019;

Considérant que l'entente prévoit une hausse des coûts de 6,3 %;

Considérant que la municipalité n'a pas d'autres alternatives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu :

D'informer l'ARTM que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire renouveler l'entente selon les termes proposés dans la lettre datée du 28 mars 2018.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, le renouvellement de cette entente.

#### **R-76-2018 Acceptation de soumission - Entretien paysager**

Considérant qu'une demande de soumissions faites par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) firmes ;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 3 mai 2018, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Gemme la Pelouse inc., au coût de 8000\$ pour les années 2018-2019 plus les taxes applicables.

#### **R-77-2018 Soumission rapiéçage manuel et mécanisé**

Considérant que des soumissions ont été demandées par appel d'offres pour le rapiéçage manuel et mécanisé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant que des soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 mai 2018, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant le rapport et la recommandation de monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Pavage P. Brodeur (1994) inc. au coût de 134.50\$ de la tonne métrique de mélange posée mécanisée et au coût de 350\$ de la tonne métrique de mélange posée manuellement.

#### **R-78-2018 Acceptation de soumission – Marquage de chaussée**

Considérant qu'une demande de soumissions faites par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) firmes ;

Considérant que quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 avril 2018, en la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant le rapport et la recommandation de monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu d'accepter la plus basse soumission trouvée conforme, soit Marquage et Traçage du Québec inc., au coût de 4 575\$ plus les taxes applicables.

**R-79-2018 Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Pascal Smith et unaniment résolu que la séance soit levée.



Michel Robert  
Maire



Sylvie Burelle, g.m.a.  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-66-2018, R-71-2018, R-72-2018, R-73-2018, R-75-2018, R-76-2018, R-77-2018 et R-78-2018.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 11<sup>e</sup> jour de mai 2018.



Sylvie Burelle, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière